

Compiègne, le 7 avril 2021

**DECISION N° 2021-134 I (Modifie la décision
n°2020-46 I)**

Objet : Modification calendrier universitaire 2020/2021

Le Directeur de l'Université de Technologie de Compiègne,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article D711-2 portant classement de l'Université de Technologie de Compiègne en EPSCP,

Vu l'arrêté du 6 mars 2018 accréditant l'UTC à délivrer des diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 28 janvier 2020 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé,

Vu la circulaire du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 3 avril 2021,

Vu les statuts de l'établissement,

Vu le règlement des études d'ingénieur,

Vu le règlement des études de master,

Vu le règlement des études doctorales,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du 12 décembre 2007 relative à l'inscription semestrielle en doctorat,

DECIDE

Article 1 : Le calendrier universitaire de l'année 2020/2021 est modifié comme suit :

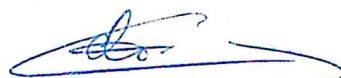
La semaine des vacances de printemps initialement prévue du lundi 26 avril au samedi 1^{er} mai inclus est désormais programmée du lundi 19 avril au samedi 24 avril 2021 inclus.

Les examens médians se dérouleront du mardi 4 mai au mardi 11 mai 2021 inclus (le mardi 11 mai sera considéré comme un samedi dans le calendrier universitaire).

Article 2 : Affichage de la présente décision

Ces dispositions sont portées à la connaissance des personnels et des usagers par une publication sur le site intranet de l'établissement, dans un espace dédié et affichées de manière permanente dans les services concernés.

Le directeur de l'UTC,



Christophe GUY

Original : Service des Affaires Générales et Juridiques
Copies : Services Pédagogiques
Rectorat